Liberté • Égalité • Fraternité

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

M MOUZET JEAN PIERRE 28 RUE PIERRET 92200 NEUILLY SUR SEINE

Vos références

Numéro fiscal (C): 08 51 229 213 303 Référence de l'avis : 19 75 5299528 26 M3 75 0309651 86 Numéro de contrat de prélèvement : RUM*: FR46ZZZ005002M375030965186

117 M16505 D Numéro de propriétaire :

Débiteur(s) légal(aux) :

PROPRIÈTAIRE 4121 MDXXK2 M MOUZET JEAN-PIERRE YVES

Numéro de rôle : 221 Date d'établissement : 04/09/2019 31/08/2019 Date de mise en recouvrement :

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 153,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 689,00€

Acomptes mensuels versés 536,00 €

Compte à débiter :

FR76 1010 7002 8300 5218 3544 620 JEAN-PIERRE MOUZET DIT FONTAIN **BRED NEUILLY SUR SEINE**

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019 67,00 € 15 OCTOBRE 2019 67,00 € 15 NOVEMBRE 2019 19,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

	, ,	•			
15 JANVIER	2020	68,00 €	15 JUIN	2020	68,00 €
17 FEVRIER	2020	68,00 €	15 JUILLET	2020	68,00 €
16 MARS	2020	68,00 €	17 AOUT	2020	68,00 €
15 AVRIL	2020	68,00 €	15 SEPTEMBRE	2020	68,00 €
15 MAI	2020	68,00 €	15 OCTOBRE	2020	68,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

					— Vos	démarches							
⇒ Sı	ur impots.gouv.fr :	Accédez a vos réclar	à votr natio	re espace partic ns et poser vos	ulier pour téléch questions grâce	arger vos avis d à votre messag	'impôts, payer erie sécurisée	ret (gérer vos con	trat	ts de prélèv	emer	ıt, déposer
⇒ Pa	ar courriel :	Utilisez vo	otre n	nessagerie sécu	risée dans votre	e espace particul	ier ou profess	sioni	nel sur impots	.go	ouv.fr		
Þ Pa	 Par téléphone : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous). 									t service :			
	ur place :	Pour obte • Sur le p SERVICE 6A BD DE Tél : 01 4/ • Sur le n CENTRE 6 RUE PA Tél : 01 5/	enir de paiem E IMP E REI 0 53 : nonta DES AGAN 3 27 4	es réponses plusient de votre imp OTS PARTICUL MS - 75844 PAI 20 60 Int de votre impé IMPOTS FONC IINI - 75972 PAI 45 77	s détaillées : Dôt : JERS PARIS 1: RIS CEDEX 17 Oft : SIER PARIS 1 - RIS CEDEX 20	SECTEUR FON				*)	:		
	<i>vice 0,06 € / min + prix</i> rtement : 7 5 V				z-vous aupres de	Commune :	117 PAF	RIS	17				
TF 2019		Commu	ne	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales		Taxe ordures ménagères	3	Taxe GEMAP	יו	Total des cotisations
	Taux 2018	13,50	%	%	%	%	0,647	%	6,21	%		%	
	Taux 2019	13,50	%	%	%	%	0,632	%	6,21	% (,00717	%	
	Adresse	13 RUE	DE I	MONTENOTT									
	Base ①	3240					3240		3240		3240		
es	Cotisation	437					20		201		0		658
bâties	Cotisation lissée ②												
és l	Adresse												
Propriétés	Base ①												
rop	Cotisation												
Δ.	Cotisation lissée ②												
	Cotisations 2018	428					20		197				
	Cotisations 2019	437					20		201				658
	Variation	+2.10	%	%	%	%	0	%	+2.03	%		%	1

bâti	Cotisation lissée ②								
tés	Adresse								
Propriétés	Base ①								
Pro	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018	428				20	197		
	Cotisations 2019	437				20	201		658
	Variation	+2,10	% %	%	%	0 %	+2,03 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2018		% %	%	%	%	%	%	
es	Taux 2019		% %	%	%	%	%	%	
bâties	Bases terres Non agricoles								
non	Bases terres agricoles								
étés	Cotisations 2018								

Proprié Cotisations 2019 Variation % % Majoration base Base du forfait Caisse d'assurance Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA) terrains des accidents agricoles forestier constructibles Base État Droit proportionnel: Base Collectivité Droit fixe :

Depuis 2019, la Ville de Paris se substitue à la commune et au département de Paris. Les taux 2018 ainsi que les cotisations 2018 de la commune et du département sont donc fusionnés dans la colonne «Commune» pour permettre la comparaison avec le taux 2019 et la cotisation 2019.

Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour

et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour 7 €. Le versement net de la Ville de Paris au fonds de solidarité de la région Ile-de-France

s'élève à 197 918 564 €.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale

Dégrèvement Habitation principale

Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité

Montant de votre impôt :

689

31

Références administratives : 756 53 021 037 117 117 U T